



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rigida

Question écrite n° 1638

## Texte de la question

M. Jean-François Mancel appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la situation de l'entreprise Rigida de Noyon (Oise), PME de 144 employes, spécialisée, dans la fabrication de jantes pour cycles et motocycles. En effet, cette entreprise est en train, compte tenu des problèmes qu'elle rencontre actuellement, de licencier une partie de son personnel et doit recourir au chômage partiel. Les difficultés de cette entreprise noyonnaise, que connaissent également de nombreux constructeurs du cycle, doivent être mises en parallèle avec le taux de pénétration sans cesse grandissant des vélos et des pièces détachées d'importation à un prix de vente impossible à concurrencer, cela malgré les mesures de protectionnisme prises par les autorités françaises et européennes, à la demande de la profession, depuis le début 1992. Il lui demande donc de bien vouloir examiner ce dossier avec tout le soin nécessaire et de lui indiquer les actions qu'il entend mener afin de défendre, d'une part, les intérêts des constructeurs français concernés, qui sont également ceux de leurs homologues européens et d'apporter une proposition de solution concrète à l'entreprise Rigida, d'autre part.

## Texte de la réponse

Le secteur des cycles en France rencontre, depuis plusieurs années, la concurrence croissante de la Chine pour les cycles à bon marché, du Japon pour les équipements des cycles. Le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur s'est préoccupé de créer un environnement plus favorable à cette industrie et il s'est efforcé d'enrayer la dégradation commerciale avec les pays asiatiques. Afin de rétablir des conditions de concurrence plus acceptables, le rétablissement des droits de douane sur les cycles en provenance de Chine, suspendus dans le cadre du système des préférences généralisées, a été effectué par la Communauté européenne en 1991, 1992 et 1993. Par ailleurs, les importations en provenance d'autres pays d'Asie du Sud-Est sont en très forte progression depuis deux ans, conséquence inévitable des difficultés d'approvisionnement en Chine. Aussi les droits de douane ont-ils également été rétablis l'année dernière pour les cycles en provenance de Thaïlande et d'Indonésie. Une plainte anti-dumping contre les cycles originaires de Chine a par ailleurs abouti à la mise en place de droits anti-dumping de 34,4 p. 100 ; établis à titre provisoire en février dernier, comme le prévoit la procédure, ils seront probablement confirmés pour une durée de trois ans. Quant aux importations en provenance du Vietnam, elles sont l'objet de contrôles, de la part de la Direction générale des douanes et droits indirects, pour en vérifier l'origine réelle, car le Vietnam ne semble pas disposer à ce jour d'une industrie susceptible de produire le contenu local nécessaire pour bénéficier de la suspension des droits de douane accordée dans le cadre du système de préférences généralisées. Mais il appartient aussi en premier lieu aux entreprises elles-mêmes de se doter de moyens de nature à leur permettre de mieux résister à la concurrence mondiale. C'est déjà le cas pour les constructeurs de cycles ou des regroupements ont renforcé la capacité industrielle des firmes déjà importantes. Les équipements souffrent d'une concurrence japonaise qui offre sur le marché des produits très innovants (alors que les investissements des équipements français ont été très inférieurs ces dernières années), et qui sont souvent produits en Asie du Sud-Est, donc à coût moindre. La profession doit en conséquence étudier les actions qui, sur un plan collectif, peuvent être

engagees, a l'instar des fabricants de cycles qui ont demande aux pouvoirs publics la mise en place d'une taxe parafiscale destinee a realiser des actions collectives devant profiter a l'ensemble des constructeurs. C'est dans ce contexte que la societe RIGIDA doit se situer pour la mise en oeuvre de solutions relatives aux preoccupations qu'elle exprime. Pour ce qui la concerne plus particulierement, il serait utile qu'elle se rapproche de l'administration du ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur, dont la direction regionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie notamment, pourrait suivre l'evolution et analyser avec elle les moyens de nature a remedier aux difficultes rencontrees.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mancel Jean-François](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1638

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 1993, page 1494

**Réponse publiée le :** 9 août 1993, page 2461